

Informations

Référence :
Date : 3 décembre 2019

Direction (s) générale(s) : Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement

Direction(s) : Direction de la conservation des infrastructures

Sujet : Portrait de la présence d'amiante dans les bâtiments du réseau de la santé et services sociaux

Contexte

Dans le cadre des travaux de la Commission parlementaire sur l'amiante tenue du 4 au 12 décembre 2019, la Direction de la Santé environnementale (DSE) du ministère de la Santé et des Services sociaux est appelée à déposer des informations pertinentes aux audiences.

Afin de documenter, un inventaire de la présence de l'amiante dans les bâtiments du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) est demandé.

La Direction de la conservation des infrastructures (DCI) a procédé, le 9 novembre 2019, à une demande auprès des 35 établissements du RSSS afin de répondre à cette demande. Les réponses étaient attendues au plus tard le 26 novembre 2019.

Les questions posées sont les suivantes :

- Est-ce que l'établissement (CIUSSS, CISSS, Régie régionale) dispose d'un registre sur l'amiante ?
- Combien d'installations (édifices) contiennent de l'amiante ?
- Combien d'installations compte l'établissement ?

Données probantes

Depuis plusieurs années, les établissements (autrefois agences) ont procédé à un inventaire de la présence de l'amiante et une caractérisation de celle-ci.

Ces informations sont consignées au registre sur l'amiante de chacun des établissements.

L'amiante pouvant constituer un risque d'exposition à l'air libre a été retiré. Le registre permet d'identifier les espaces où l'amiante non exposé à l'air libre demeure présente de façon suffisamment sécuritaire.

Le registre permet également d'identifier les zones où l'éventualité de travaux pourrait libérer les fibres dans l'air. Dans ces situations, des mesures de protection sont mises en place.

En date du 3 décembre 2019, sur les 35 établissements 19 ont répondu.

		19 établissements sur 35	% pour 19
1.	Est-ce que l'établissement (CIUSSS, CISSS, Régie régionale) dispose d'un registre sur l'amiante ?	19	100
2.	Combien d'installations (édifices) contiennent de l'amiante ?	568	57
3.	Combien d'installations compte l'établissement ?	990	-

Vous trouverez en annexe les détails des informations recueillies

Yves Charette, directeur
Direction de la conservation des infrastructures

Date